



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 106169

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'importance de l'équilibre nutritionnel des repas servis aux enfants dans les cantines scolaires. En effet, en France, l'obésité infantile, selon des enquêtes récentes, touche près d'un enfant sur six. Alors que le nombre d'enfants prenant cinq repas par semaine à l'école augmente chaque année sensiblement, l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire doit constituer un axe important de la lutte contre l'obésité. Ce fut d'ailleurs l'une des préoccupations majeures de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, dont l'article 1er fixe les orientations de la qualité nutritionnelle des repas servis dans la restauration collective. Cependant, le 6 janvier 2011, la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) a émis un avis défavorable quant à l'application de l'article 1er de la loi du 27 juillet 2010, ce qui ajouté aux constats de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, démontre que les menus proposés aux enfants ne présentent pas toujours les critères d'équilibres attendus. De plus, l'avis de la CCEN est en contradiction avec les recommandations faites par la direction générale de la santé quant à la prévention de l'obésité chez l'enfant. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les orientations en faveur de la prévention de l'obésité chez l'enfant soient désormais appliquées dans les cantines scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106169

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4140

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)